

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LECOUSSE

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE ET DU  
PAYSAGE

- Territoire -

Avril 2018

Echelle : 1/5000

**Légende**

*Les prescriptions réglementaires relatives à la protection du patrimoine et du paysage*

Structures urbaines historiques du bourg et de Bliche protégées au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Ensemble patrimonial et paysager protégé au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Élément patrimonial protégé au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Haie bocagère protégée au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme

